

**SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024**

2024-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 18 mars 2024**

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-07

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-05 (lot 4) – traitement des refus du TVME**

**Considérant** qu'en décembre 2021, le SYMEVAD attribuait le marché de traitement des refus du TVME (lot 4 correspondant au traitement des refus du bypass M5) à la société SUEZ pour un montant de 6 588 000 € HT.

**Considérant** que le marché prenait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023

**Considérant** que la société SUEZ, dans le cadre de l'exploitation du TVME, mélangeait les boues et les sables dans les refus du TVME, faisant indûment supporter la charge du traitement des boues au SYMEVAD par le biais du marché 2021-AO-05 (lot 4) alors que l'exploitant en était financièrement responsable.

**Considérant** que Le SYMEVAD et la société SUEZ n'ont évalué la quantité réelle de refus que très récemment et qu'il était nécessaire de prolonger la durée du marché, tant pour permettre aux refus d'être traités le temps de relancer un marché que pour permettre au SYMEVAD d'émettre des avoirs correspondants au « trop versé » à SUEZ.

**Considérant** qu'un avenant est nécessaire pour prolonger la prestation de traitement des refus du TVME de trois (3) mois.

**Considérant** que cet avenant aura une incidence maximale de 126 000 €, soit 1,91 % du montant estimatif initial du marché.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-07

**Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-05 (lot 4) avec la société SUEZ

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**